

Politique Voyages

La dimension, notamment internationale, de PSA PEUGEOT CITROËN amène les collaborateurs à organiser chaque année un grand nombre de déplacements professionnels.

Ces déplacements représentent une part importante des frais généraux du groupe. Leur maîtrise constitue donc un enjeu majeur pour sa compétitivité.

Dans le cadre de Cap 2010 et afin d'optimiser les déplacements professionnels, le groupe déploie une politique voyages. Elle recense les bonnes pratiques à adopter lors de l'organisation d'une mission pouvant entraîner des déplacements.

Elle est orientée autour de 3 axes principaux :

- voyager uniquement en cas de nécessité,
- privilégier les moyens de transport et les hébergements les plus économiques et adaptés à la mission,
- anticiper son déplacement.

Elle garantit aux salariés l'application d'une politique commune à tous, favorisant une activité professionnelle efficace, dans le respect des conditions de sécurité.

Poissy, Mai 2009

Voyager uniquement en cas de nécessité

Privilégier les réunions à distance

La réunion à distance est la règle et la réunion avec déplacements l'exception.

Afin d'éviter les déplacements, les salariés sont donc incités, chaque fois que cela est possible, à utiliser les outils de communication mis à leur disposition (e-meeting ou visioconférence).

Avant de signer un ordre de mission, le manager doit examiner l'opportunité du déplacement au regard de sa justification.

Limiter le nombre de déplacements lorsqu'ils sont nécessaires

Le salarié doit s'efforcer de regrouper ses rendez-vous. En fonction des circonstances, il peut être préférable de rester sur place plusieurs jours pour éviter de se déplacer plusieurs fois au même endroit dans la même semaine.

Le manager doit veiller à recourir à la délégation pour limiter le nombre de collaborateurs devant se déplacer.

Privilégier les moyens de transport et les hébergements les plus économiques et adaptés à la mission

Choisir le mode de transport ou l'hébergement le mieux adapté

Le salarié, sous la responsabilité de son manager, doit veiller à choisir le moyen de transport le plus adapté à la mission en privilégiant, dans l'ordre :

- Navettes entreprise : chaque fois qu'il en existe, entre sites, vers les gares ou les aéroports,
- Transports en commun : à défaut de navettes, pour les déplacements inter-établissements, vers les aéroports, les gares, les hôtels, etc.,
- Voiture de service : à défaut de moyens de transport collectifs permettant d'effectuer le déplacement dans un délai convenable,
- Voiture de location : pour les petits déplacements en complément du train ou de l'avion,
- Voiture personnelle : pour les petits déplacements entre les sites proches (moins de 50 kilomètres), à condition d'être assuré par PSA PEUGEOT CITROEN,
- Taxi : pour les liaisons vers les aéroports, les gares et les hôtels, en l'absence d'un autre moyen plus adapté,
- Train : pour les trajets de moins de 5 heures,
- Avion.

Le train est à privilégier chaque fois qu'il constitue une alternative pertinente à l'avion (par exemple sur le trajet Paris -> Bâle / Mulhouse).

Pour ces différents modes de transport, les classes de voyage prévues sont les suivantes :

- Voitures de location : véhicule de catégorie A jusqu'à 2 collaborateurs transportés, catégorie C à partir de 3 collaborateurs,
- Train : la deuxième classe est recommandée,
- Avion : classe affaire pour les trajets supérieurs à 4h30 et séjour sur place inférieur ou égal à 5 jours, classe économique dans tous les autres cas.

Après saisie et validation de l'ordre de mission dans Aster, Carlson Wagonlit Travel est l'interlocuteur unique chargé de traiter votre commande de titre de transport. Il doit proposer aux voyageurs le transport, en particulier aérien, au tarif le plus compétitif.

Des dérogations exceptionnelles restent possibles. Elles nécessitent la validation du Directeur ou du cadre supérieur responsable de l'entité d'appartenance du voyageur.

Il convient également de privilégier les hébergements avec lesquels le groupe a négocié des accords, dont la liste est consultable dans net'RH.

Enfin, le groupe s'engage à accompagner et à faciliter les déplacements dans le cadre de la mobilité interne. Les salariés en mission longue durée peuvent ainsi bénéficier :

- d'une offre hôtelière élargie à de nouveaux types d'hébergement (apparthôtels);
- de facilitateurs sur les sites concernés par de nombreuses mobilités longue durée.

Profiter d'une offre de compagnies aériennes élargie

Depuis juin 2008, il est possible, pour les déplacements professionnels, de bénéficier des destinations et des billets proposés par d'autres compagnies low cost. L'économie réalisée peut aller jusqu'à 80 % par rapport aux tarifs proposés par les compagnies régulières.

Des compagnies comme EasyJet, Air Berlin ou encore Air Europa sont donc préconisées pour des missions en Italie, en Allemagne ou en Espagne.

Privilégier l'achat des billets dits « à contrainte »

Les billets dits « à contrainte » sont des titres de transport dont les conditions d'échange ou de remboursement sont partiellement (moyennant une pénalité financière) ou pas du tout garanties.

Constatant que seuls 5% des billets achetés faisaient l'objet d'une modification, le groupe a décidé de généraliser l'achat de billets à contrainte, réalisant ainsi une économie de 30% en moyenne à prestations comparables.

En cas d'annulation, le surcoût éventuel qu'un service ou une direction aurait à supporter sur son propre budget est ainsi largement compensé par les économies générées à l'échelle du groupe.

Anticiper son déplacement : une priorité

Compte tenu de la sensibilité très forte des tarifs aériens aux conditions de remplissage des avions, l'anticipation est le levier le plus important pour obtenir les meilleures conditions; un billet low cost acheté sans anticipation suffisante peut être plus onéreux qu'un billet équivalent sur une compagnie classique.

Dans ce but, il est donc recommandé :

- d'anticiper au maximum la préparation du déplacement et la création de l'ordre de mission;
- de valider au plus vite l'ordre de mission, afin de déclencher au plus tôt le traitement de la demande par l'agence.

Pour accéder aux billets à tarif économique, le groupe vise une anticipation de réservation de 21 jours.